



Enseignants de l'Unsa

Evaluation des élèves : qu'est ce qui fait partie de nos missions ?

13 mars 2017 | popularité : 24%

<http://enseignants.se-unsa.org/Evaluation-des-eleves-qu-est-ce-qui-fait-partie-de-nos-missions>

Le SE-Unsa s'oppose à la double saisie (logiciel ou outil habituel, et LSUN) et revendique des **consignes claires pour limiter les saisies et rendre plus lisibles les bulletins. Le travail d'équipe des collègues, nécessaire pour la mise en œuvre de ces dispositifs, doit être facilité par la construction d'emplois du temps incluant des temps libres pour la réunion des équipes.** Dans la même perspective, le service des enseignants doit être redéfini pour intégrer un temps de concertation et les missions liées mieux reconnues à travers une augmentation de l'ISOE.

Concernant **les brevets blancs, ils font partie de la « participation à des dispositifs d'évaluation » des missions liées.**

La FAQ des ORS

Évaluation des élèves et devoirs communs ou examens « blancs »...



- La circulaire d'application 2015-057 indique en son § II : « Relèvent ainsi pleinement du service des personnels enseignants (...), sans faire l'objet d'une rémunération spécifique supplémentaire autre que l'indemnité de suivi et d'orientation (ISOE) régie par le décret n° 93-55 du 15 janvier 1993, (...) [l']évaluation [des élèves], (...). **Entrent notamment dans ce cadre (...) la participation à des dispositifs d'évaluation des élèves au sein de l'établissement (...). »**

Les rédactions initiales du ministère portaient en effet : « à l'ensemble des dispositifs d'évaluation des élèves au sein de l'établissement », et **spécifiait** : « **notamment à l'organisation des épreuves blanches (brevet blanc, baccalauréats blancs...)** ».



Evaluation des élèves : qu'est ce qui fait partie de nos missions ?

13 mars 2017 | popularité : 24%

<http://enseignants.se-ursa.org/Evaluation-des-eleves-qu-est-ce-qui-fait-partie-de-nos-missions>

Le SE-Unsa s'oppose à la double saisie (logiciel ou outil habituel, et LSUN) et revendique des **consignes claires pour limiter les saisies et rendre plus lisibles les bulletins. Le travail d'équipe des collègues, nécessaire pour la mise en œuvre de ces dispositifs, doit être facilité par la construction d'emplois du temps incluant des temps libres pour la réunion des équipes.** Dans la même perspective, le service des enseignants doit être redéfini pour intégrer un temps de concertation et les missions liées mieux reconnues à travers une augmentation de l'ISOE.

Concernant **les brevets blancs, ils font partie de la « participation à des dispositifs d'évaluation » des missions liées.**

La FAQ des ORS

Évaluation des élèves et devoirs communs ou examens « blancs »...

- Principe 1 : le respect absolu de la liberté pédagogique.

Le SNES-FSU a obtenu que la participation aux examens blancs ne soit pas spécifiée dans la circulaire d'application 2015-057 (cf. ci-dessus) : il n'y a donc aucune obligation d'y participer.

- Principe 2 : l'initiative des équipes pédagogiques.

Il revient aux équipes pédagogiques d'apprécier l'opportunité d'organiser ou non des épreuves communes ou blanches, d'en définir les modalités, le contenu, ainsi que la répartition des tâches au sein de l'équipe. La tradition du métier porte le consensus au sein de l'équipe comme condition de réalisation et de réussite.

- Principe 3 : le rôle des instances internes de l'établissement ne saurait empiéter sur les deux premiers principes.

Le conseil pédagogique « ne peut porter atteinte à [la] liberté [pédagogique] » indique expressément la loi (code de l'éducation, art. L912-1-1).

Le conseil d'administration, adoptant le projet d'établissement, ne saurait s'affranchir des dispositions de la circulaire 90-108 du 17 mai 1990 (BOEN n°21 du 24 mai 1990) qui indique : « [Le projet d'établissement] veille (...) à respecter le caractère individuel de l'acte pédagogique et la responsabilité de l'enseignant dans sa classe. »